

	Cégep de Chicoutimi	<u>Procédure sécuritaire de travail</u> <u>en conditions d'amiante</u>	Numéro: G2 816 019 220
Destinataires : Personnel concerné		Local : S.O.	Révision: 000
Émis par : le service des ressources matérielles		Date: 9 avril 2013	Page: 1/6

## 1.0 Objectif

Cette procédure a pour objectif de s'assurer que les travaux où il y a la présence d'amiante s'effectuent de façon sécuritaire en utilisant l'enceinte de confinement mobile selon la réglementation en santé et sécurité du travail.

## 2.0 Responsabilités des intervenants

### 2.1 *Responsable de l'entretien*

Le responsable de l'entretien doit s'assurer que ses employés suivent la procédure de travail et utilise les bonnes pratiques lors des travaux en condition d'amiante. Il doit fournir les informations sur le type d'amiante concerné par les travaux. Il doit s'assurer que les employés possèdent la formation réglementaire pour effectuer des travaux en condition d'amiante.

### 2.2 *Employés*

Les employés doivent avoir la formation réglementaire pour effectuer les travaux en condition d'amiante. Ils doivent suivre la procédure et utiliser les bonnes pratiques de travail. Ils doivent s'assurer de l'entretien préventif de l'enceinte et de ses composantes, de la bonne condition du matériel et de l'entretenir convenablement pour éviter les bris et la détérioration.

### 2.3 *Coordonnateur des ressources matérielles*

Le coordonnateur des ressources matérielles fournit le support nécessaire au responsable de l'entretien et aux employés dans l'accomplissement des travaux en condition d'amiante.

## 3.0 Procédure de travail

L'annexe A un aide-mémoire pour effectuer les travaux en condition d'amiante ainsi que la procédure de travail avec l'enceinte de confinement. Elle est disponible en tout temps dans la pochette de l'enceinte de confinement mobile.

 Cégep de Chicoutimi	<u>Procédure sécuritaire de travail :</u> <u>Travaux en conditions d'amiante</u>	Numéro: G2 816 019 220
Destinataires : Personnel concerné	Local : S.O.	Révision: 000
Émis par : la Direction des ressources humaines	Date: 9 avril 2013	Page: 2/6

## 4.0 Limites réglementaires

Cette procédure s'applique seulement pour les travaux à risque modéré.

## 5.0 Suivi

Le coordonnateur du service des ressources matérielles est responsable d'assurer l'application et la mise à jour de cette procédure.



Destinataires :

Local :

Révision: 000

Émis par : la Direction des ressources humaines

Date: 9 avril 2013

Page: 3/6

## AIDE MÉMOIRE POUR LES TRAVAUX EN PRÉSENCE D'AMIANTE ET L'UTILISATION DE L'ENCEINTE DE CONFINEMENT MOBILE

L'utilisation de l'enceinte de confinement mobile est limitée aux travaux de catégorie à risque faible et modéré<sup>1</sup> ne dépassant pas 1 pi<sup>3</sup> de volume de débris d'amiante ou contenant de l'amiante.

Avant de commencer les travaux, évaluer l'ampleur du travail à faire tel que :

- L'endroit où s'effectuera le travail :
  - Vérifier si du matériel doit être déplacé ou emballé;
  - connaître la hauteur pour atteindre la zone de travail en vue du déploiement de l'enceinte;
  - délimiter de l'aire de travail, si requis;
- La zone de travail :
  - Identifier le type d'amiante;
  - déterminer les outils qui seront requis pour accomplir le travail;
  - doit-on enlever des tuiles de faux plafonds?
  - doit-on protéger les systèmes de ventilation?

Dans un deuxième temps, s'assurer d'avoir tout le matériel et l'équipement de sécurité :

- En ce qui concerne l'enceinte de confinement :
  - avoir les montants et la toile pour l'expansion de l'enceinte, si requis;
  - avoir le vestiaire mobile, si requis (la toile, les montants et le plancher);
  - vérifier l'état du système à pression négative;
  - vérifier que la pancarte « amiante danger » est en place.
- Le matériel requis et obligatoire :
  - sacs jaunes pour les déchets d'amiante;
  - un seau à eau;
  - un pulvérisateur à eau;
  - des guenilles pour laver et essuyer;
  - un aspirateur avec filtre HEPA;

<sup>1</sup> Travaux à risque modéré ex. : enlèvement de faux plafonds pour accéder à une zone où se trouvent des matériaux contenant de l'amiante friable (flocage, l'isolant d'un tuyau). La manipulation ou l'enlèvement de matériaux friables contenant de l'amiante dont le volume de débris n'excède pas 1 pi<sup>3</sup> (0.03 m<sup>3</sup>).



Destinataires :

Local :

Révision: 000

Émis par : la Direction des ressources humaines

Date: 9 avril 2013

Page: 4/6

- un escabeau;
- une canette de peinture de couleur appropriée pour sceller les contours si requis.
- Les équipements de sécurité obligatoires sont :
  - salopette jetable;
  - demi-masque réutilisable avec filtre jetable à haute efficacité de type p-100;
  - lunettes de sécurité;
  - chaussures de sécurité;
  - casque de sécurité;
  - gants jetables.



Destinataires :

Local :

Révision: 000

Émis par : la Direction des ressources humaines

Date: 9 avril 2013

Page: 5/6

## PROCÉDURE DE TRAVAIL AVEC L'ENCEINTE DE CONFINEMENT EN PRÉSENCE D'AMIANTE

- 1) Amener tout le matériel à l'endroit où sera effectué le travail.
- 2) Placer et monter l'enceinte sous la zone de travail.
- 3) Lorsque l'enceinte est déployée, vérifier si elle est en bon état, fermer toutes les ouvertures et mettre le système à pression négative en fonction pour vérifier si l'enceinte est en pression négative (normalement, l'enceinte doit se refermer sur elle-même), si le test n'est pas concluant, réorganiser l'enceinte et refaire un test.
- 4) Une fois le test fait, arrêter le système et entrer le matériel nécessaire pour effectuer les travaux à l'intérieur de l'enceinte.
- 5) Enfiler la salopette jetable<sup>2</sup>, les lunettes et le casque de sécurité, le demi-masque avec les filtres jetables et des gants.
- 6) Mettre le système à pression négative en marche et entrer dans l'enceinte en fermant toutes les ouvertures.
- 7) Ouvrir le panneau supérieur de l'enceinte pour accéder à la zone de travail<sup>3</sup> et bien l'attacher. Si des carreaux ont été enlevés ou une ouverture a été faite, nettoyer tout autour de l'ouverture.
- 8) Mouiller la zone de travail avec le pulvérisateur et enlever la quantité nécessaire d'amiante pour faire le travail.
- 9) Placer tous les débris directement dans le sac jaune à déchets d'amiante.
- 10) Nettoyer avec l'aspirateur, ou un linge humide, la zone de travail et tout autour.
- 11) Si c'est une ouverture qui a été faite dans le plafond ou du travail sur de la tuyauterie, sceller le pourtour avec la couleur de peinture appropriée.
- 12) Remettre le carreau de faux plafond après l'avoir nettoyé avec l'aspirateur ou poser un panneau sur l'ouverture, passer l'aspirateur tout autour.
- 13) Avant de fermer le panneau supérieur de l'enceinte, le nettoyer avec l'aspirateur HEPA ou un linge humide et refermer le panneau supérieur qui donnait accès à la zone de travail.
- 14) Nettoyer tout le matériel avec l'aspirateur.
- 15) Nettoyer les outils.

<sup>2</sup> L'habillage et le déshabillage doivent se faire dans une salle de toilettes près du lieu de travail ou sinon, dans le vestiaire portatif.

<sup>3</sup> Si vous devez enlever des carreaux de faux plafonds, vous devez les nettoyer avec l'aspirateur HEPA.



Destinataires :

Local :

Révision: 000

Émis par : la Direction des ressources humaines

Date: 9 avril 2013

Page: 6/6

- 16) Fermez le sac de déchets d'amiante de façon étanche et nettoyez-le.
- 17) Nettoyer votre salopette avec l'aspirateur.
- 18) Nettoyer le plancher de l'enceinte avec l'aspirateur.
- 19) Pulvériser d'eau tout l'intérieur de l'enceinte.
- 20) Passer un linge humide sur votre casque, vos bottes de sécurité et sur l'aspirateur.
- 21) Sortir de l'enceinte ainsi que tout le matériel, mettre le sac à déchet d'amiante dans un deuxième sac jaune.
- 22) Enlever<sup>4</sup> les filtres du masque et les mettre dans le sac jaune, enlever la salopette et la mettre dans le sac jaune et fermez-le afin qu'il soit étanche. Entreposer le sac dans le local H-2119.
- 23) Laver vos mains et votre visage.
- 24) Démonter l'enceinte et le vestiaire portatif, si requis.

---

<sup>4</sup> Idem à la note #2